

fait régner l'incertitude dans l'esprit des acheteurs et les a incités à se tourner vers une autre source d'approvisionnement de charbon, telle l'Australie. En somme, selon lui, puisque les facteurs favorables à la subvention étaient les frais de transport et, évidemment, les frais d'exploitation minière, il faudrait s'efforcer de rendre la production plus efficace et de diminuer suffisamment les frais de transport des mines de charbon d'Alberta et de Colombie-Britannique à Port-Moody; ainsi, en fin de compte, la subvention ne serait peut-être plus nécessaire pour concurrencer l'Australie. Il n'a pas du tout parlé des Maritimes.

M. MacInnis: Je sais gré au ministre de sa réponse, mais elle soulève une autre question. Il convient de rappeler que le premier ministre n'a pas employé le mot «si» en répondant au député de Cap-Breton-Nord et Victoria. Maintenant que le ministre a fait le point sur la déclaration de M. Whittaker, peut-il nous assurer que celle du député de Coast-Capilano va recevoir du gouvernement la même attention?

L'hon. M. Benidickson: Je n'ai pas connaissance de l'autre déclaration. J'ai eu l'impression que le collègue du représentant de Cap-Breton-Sud n'avait pas lu en entier, comme je l'ai fait, la dépêche de la *Presse canadienne* sur la déclaration de M. Whittaker. C'est pourquoi, j'aimerais lire l'autre déclaration avant d'en parler.

M. Moreau: Monsieur le président, avant d'entendre le député de Port-Arthur préconiser, pour ainsi dire, la suppression du ministère des Mines et des Relevés techniques, je n'avais pas l'intention de prendre la parole. Il m'a semblé proposer que l'activité de ce ministère soit confiée à un autre, d'importance secondaire. J'aurais quelques mots à dire là-dessus, car je suis plutôt d'avis contraire.

J'aimerais qu'on élargisse le rôle du ministère des Mines et des Relevés techniques. Nous tentons peut-être d'atteindre le même but en utilisant tout simplement des moyens différents. On pourrait peut-être remplacer le nom actuel du ministère par quelque chose comme le ministère des Services scientifiques. A mon avis, le ministère des Mines a joué un rôle unique au Canada et nous devrions sans doute tirer une leçon de notre expérience dans le domaine des mines en appliquant les mêmes principes à d'autres industries canadiennes. Je veux parler de l'obligation du gouvernement de fournir à l'industrie des services de recherche.

J'ai remarqué que l'honorable député de Port-Arthur avait loué le travail de la Direction géologique du Canada. C'est sûrement au sein du ministère, une direction très importante, qui a joué un rôle de premier plan dans l'expansion de l'industrie minière au Canada. Comme l'a signalé l'honorable représentant de Pontiac-Témiscamingue, ce rôle s'accroît sans cesse et il revêt beaucoup d'importance pour notre économie. Il existe, je pense, un malentendu sérieux au sujet de la prospection minière, et l'honorable député de Port-Arthur avait peut-être raison d'ajouter qu'il existait aussi un certain élément de nostalgie. A mon sens, le prospecteur est un être du passé dans l'esprit du public. Il y a certes des gens qui, à la périphérie des collectivités du Nord, jouent effectivement un rôle important dans le domaine des mines, mais je crois que ce ne sont plus de véritables prospecteurs. Ce sont, en fait, des courtiers en immeubles qui suivent les grandes compagnies ou les grands syndicats qui, disposant de moyens financiers plus étendus, font une découverte quelque part. Ces gens essaient alors de s'emparer de terrains près du filon. On a parlé plus tôt du filon de Timmins, et je crois que c'est un bon exemple. A mon avis, la prospection a beaucoup évolué au Canada. Nous sommes peut-être des pionniers dans le domaine de la prospection minière, où des méthodes scientifiques et un programme bien commandité, ont entraîné la découverte d'une ressource minérale très importante dans notre pays.

Le point de vue du prospecteur dont l'honorable député semble avoir parlé, auquel le commanditaire avance des fonds pour lui permettre de passer six semaines dans une école de prospection, son point de vue, dis-je, c'est que le filon n'aurait jamais pu être découvert par un prospecteur, car il n'affleure point et n'aurait pu être trouvé par les anciennes méthodes en usage il y a 20 ans. Loin de moi d'affirmer qu'on ne découvrira plus jamais de filon à l'œil nu, mais je suis sûr qu'au cours des vingt dernières années, cette méthode a joué un rôle de moins en moins important dans la prospection minière et que ce rôle continuera de s'amenuiser. J'estime que la tâche du prospecteur—and je me considère comme tel—is aujourd'hui d'appuyer d'une façon plus raisonnée, plus technique et plus scientifique un programme de recherches, bien que ce genre d'appui me semble dépasser les possibilités d'un particulier, voire d'un petit groupe d'individus.